

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au CM :19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : **1^{er} juin 2022**
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 JUIN 2022**
L'an deux mil vingt et deux le **8 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents excusés : OUVRARD Tiffany, BODIN Serge, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/29

MARCHE DE VOIRIE 2022- ACTE D'ENGAGEMENT ET BON DE COMMANDE

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2022/24 autorisant la formation d'un groupement de commande pour la signature d'un marché de travaux relatif à l'entretien et l'aménagement de la voirie pour l'année 2022.

Dans l'attente du résultat de la consultation du marché, mené par la Commune de Dangé saint Romain, Madame le Maire demande l'autorisation du conseil pour la signature de l'acte de l'engagement et des bons de commande avec l'entreprise qui sera retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'acte de d'engagement avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que les bons de commande correspondant au projet voirie 2022 inscrit au budget 2022.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 juin 2022
Béatrice FONTAINE
Maire